Dossier à fournir 4 mois avant le début du stage,

Format PDF couleur, dans l'ordre numéroté ci-dessous

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS
GREATER PARIS UNIVERSITY HOSPITALS

Documents nécessaires permettant d'établir la convention pour un « Stagiaire Associé»

1. La lettre du Chef de Service d'accueil indiquant clairement le financement, les dates du stage, le nom du « maitre de stage », les objectifs (modèle) et éventuellement la coopération qui sous-tend cette demande.
2. L'Accord de coopération entre l'établissement d'affectation du candidat et l'AP-HP (DRI).
3. La demande du directeur de l'Hôpital qui nous adresse le stagiaire, signataire de la convention de stage, précisant ses nom, prénom, qualité, et adresse hospitalière.
4. Le CV à jour (3 pages maximum) comportant vos activités professionnelles (fonction actuelle et adresse de l'employeur).
5. Copie du diplôme certifié conforme et éventuellement traduit en français par un traducteur assermenté pour les médecins :

- doctorat en médecine et diplôme de spécialité,
- pour les infirmières, diplôme d'infirmières etc…

6. Attestation de l'autorité compétente permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'origine.
7. Copie du passeport (page avec photo et dates de validité qui couvre au moins la période de stage).
8. Attestation du niveau de français par organisme agréé (si études pas faites en français).
9. Copie du carnet de vaccination (vaccinations obligatoires à jour : Diphtérie-tétanos-poliomyélite, Hépatite B, Tuberculose).
10. Certificat médical établi par un médecin des hôpitaux précisant qu'il remplit les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions.
11. Attestation d'assurance individuelle responsabilité civile.
12. Attestation d'assurance rapatriement.

La convention de stage sera établie à partir de ces documents
et transmis pour signature
aux directeurs des hôpitaux d'origine et d'accueil,
au chef de service et « maître de stage » et au stagiaire.
La DRI transmet le dossier pour visa à la Direccte